



ACTION DE FORMATION

ACTUALISATION DE CONNAISSANCES

— OBLIGATOIRE POUR LES
TITULAIRES DE L'ACACED

- 🗨 Distanciel
- 📍 Visioconférence (via Zoom)
- 🚩 Chien et chat
- 📖 7h, soit 1 jour
- 🚀 Eligible CPF & autres aides au financement

Continuer de se former pour se mettre à jour.

Gardez le pas avec les évolutions constantes du monde animalier et élargissez vos perspectives professionnelles en mettant à jour vos connaissances.

Conformément à l'arrêté du 4 février 2016, les professionnels titulaires de l'ACACED (ou à défaut, une attestation ou document figurant à l'annexe 3 de l'arrêté) sont tenus d'actualiser régulièrement, et au maximum 10 ans après l'obtention de leur diplôme, leurs connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques et comportementaux du ou des espèces d'animaux pour laquelle ou lesquelles ce certificat a été délivré.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES & COMPÉTENCES VISÉES

S'informer des nouveautés scientifiques, techniques et réglementaires intervenues dans les dix dernières années dans les huit domaines listés à l'annexe I de l'arrêté du 4 février 2016, pour une pratique professionnelle respectueuse de l'animal.

- ✓ **1 • du logement** - assurer aux animaux de compagnie un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté ;
- ✓ **2 • de l'alimentation** - assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie ;
- ✓ **3 • de la reproduction** - respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction ;
- ✓ **4 • de la santé animale** - assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et les maintenir en bon état sanitaire ;
- ✓ **5 • du comportement** - avoir un animal agréable en société, notamment par la connaissance du développement de l'animal, des éléments de socialisation et des grands principes d'éducation des jeunes animaux ;
- ✓ **6 • du droit** - connaître les obligations du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation ;
- ✓ **7 • du transport** - garantir le bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport ;
- ✓ **8 • de la sélection** - connaître la sélection animale.



PUBLIC VISÉ & NIVEAU REQUIS



Cette formation répond aux exigences de l'Arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'**actualisation des connaissances nécessaires aux personnes titulaires d'un titre/diplôme ou de l'ACACED** et exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (chiens et/ou chats) depuis moins de 10 années révolues.

EFFECTIF

25 participants maximum par session.

DURÉE DE FORMATION

7 heures.

PRÉ-REQUIS

Le candidat doit être titulaire - et en faire la preuve - depuis moins de 10 ans d'un des documents ou d'une des formations cités dans l'article 4 de l'arrêté du 4 février 2016 :

- D'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles et répertoriée à l'annexe II du présent arrêté ;
- D'une attestation de connaissances délivrée par la D (R) AAF ;
- D'un certificat de capacité "CCAD" délivré en application des dispositions en vigueur avant le 1^{er} janvier 2016 ;
- D'un titre ou certificat figurant à l'annexe III du présent arrêté, sous réserve de son obtention avant le 1^{er} janvier 2015.

Au-delà de 10 ans, le candidat doit repasser par la voie de la formation ACACED.

CONTENU DE LA FORMATION & DÉROULEMENT

 9h00 - 10h30 • **Droit – transport**

 10h30 - 10h40 • Pause

 10h40 - 12h30 • **Logement – santé**

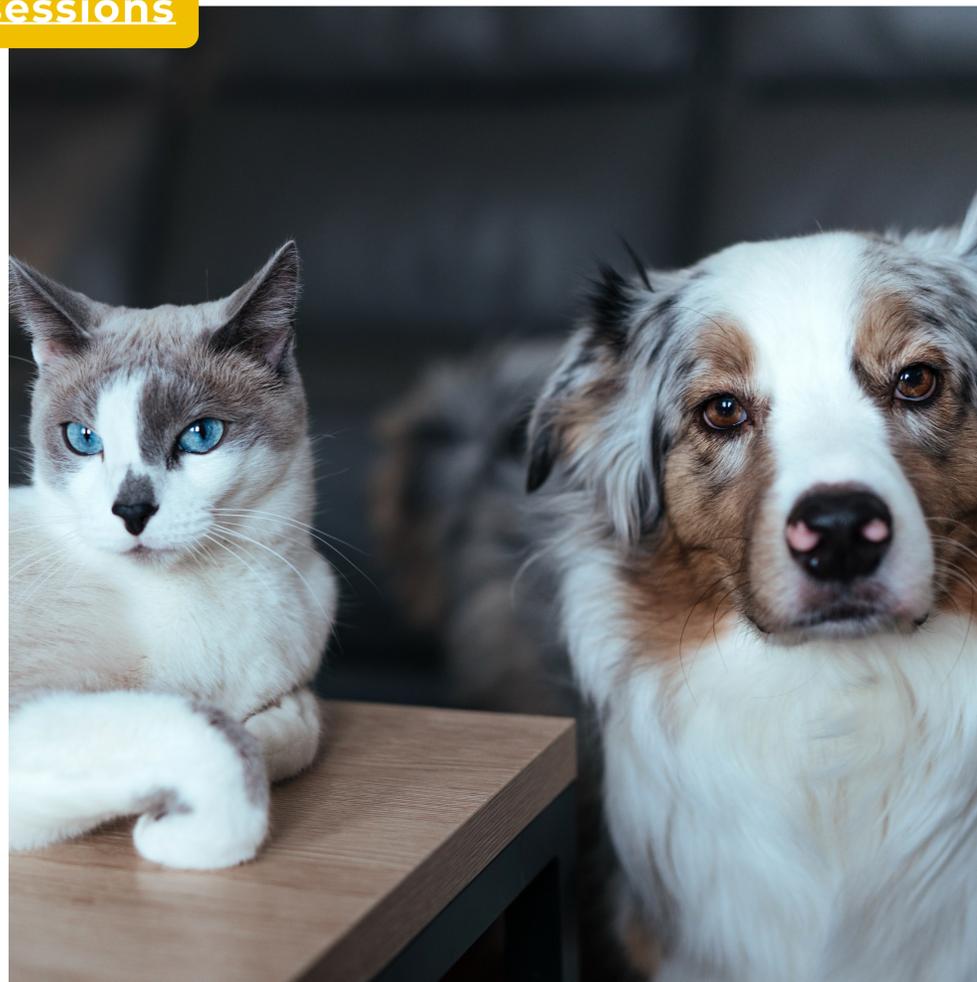
 12h30 - 13h30 • Pause déjeuner

 13h30 - 15h30 • **Alimentation – reproduction**

 15h30 - 15h40 • Pause

 15h40 - 17h00 • **Sélection - comportement**

 [Voir le calendrier des prochaines sessions](#)



ORGANISATION DE LA FORMATION L'APPROCHE PÉDAGOGIQUE

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en visio-conférence, animée par un professionnel de la filière animale d'une expérience professionnelle de plus de 5 ans, et présentation Powerpoint.

🔗 La démarche pédagogique est interactive et conviviale ; elle favorise le partage d'expériences.

Les apports théoriques et méthodologiques sont illustrés d'exemples du terrain.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

📁 Prévus par Animal University

- Les enseignements sont dispensés par visioconférence (Zoom)
- Un support pédagogique PDF dématérialisé est accessible à chaque participant.

📌 À prévoir par l'apprenant

- Ordinateur portable ou tablette avec caméra fonctionnelle
- Matériel de prise de notes
- Connexion Wifi stable

MODALITÉS D'ÉVALUATION & QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION



ÉVALUATION

👉 **L'évaluation de chaque stagiaire se fait à travers :**

- Un premier questionnaire en amont de la formation ;
- Un quiz d'évaluation à la fin de la formation.

À L'ISSUE DE LA FORMATION

📁 **Chacun des candidats reçoit de l'organisme de formation habilité :**

- Une attestation de fin de formation, conforme à l'article L.6353-1 du code du travail ;
- Une feuille d'émargement et d'attestation de présence sur demande ;
- Un questionnaire de satisfaction.

POUR MIEUX SATISFAIRE VOS BESOINS...

🎯 **Questionnaire amont**

Avant l'apprentissage, pour identifier les besoins et attentes des apprenants.

🗨️ **Questionnaire de satisfaction**

À l'issue de la formation, pour travailler sur nos axes d'amélioration.



TARIFS & FINANCEMENTS

180€
AUTO-FINANCEMENT

Paiement en 1 fois.

Investissez dans votre avenir professionnel : un programme de formation sur mesure.

[✍ Pré-inscription](#)

250€
**COMPTE PERSONNEL
DE FORMATION (CPF)**

Pour toute personne ayant déjà été salariée.

Une aide au financement facile d'utilisation, et cumulable avec d'autres modalités !

[✍ Pré-inscription via CPE](#)

250€
**AUTRE ORGANISME
FINANCEUR**

Pôle emploi, employeur, OPCO.

Sous certaines conditions et selon les profils (demandeur d'emploi, salarié, indépendant), des aides au financement sont possibles !

[✍ Demander un devis](#)

Contact

— DES QUESTIONS ?

[✍ contact@animal-university.fr](mailto:contact@animal-university.fr)

[☎ +33 \(0\)6 95 75 63 05](tel:+332695756305)